

Compte-rendu de la CPH du 24 avril 2026

Présences		P	E
Dr Jean-Claude Schmit	Président de la CPH – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
M. Bertrand Bourdon	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
Mme Vanessa Di Bartolomeo	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
Dr Gérard Holbach	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
(s) Dr Juliana D'Alimonte	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
(s) M. Georg Adelman	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
(s) Mme Michèle Marques	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
(s) Dr Nadia Thoma	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
M. Serge Hoffmann	Ministère des Finances (MFIN)	X	
(s) Mme Cynthia Monteiro	Ministère des Finances (MFIN)		X
M. Olivier Wolf	Caisse nationale de santé (CNS)	X	
(s) M. Cédric Neiens	Caisse nationale de santé (CNS)	X	
M. Carlos Pereira	Caisse nationale de santé (CNS)	X	
(s) Maryse Tarafino	Caisse nationale de santé (CNS)		X
Mme Fabienne Lang	Caisse nationale de santé (CNS)		X
(s) Mme Fabienne Colling	Caisse nationale de santé (CNS)	X	
Dr René Metz	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
Dr. Martine Goergen	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
Mme Nathalie Chojnacki	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)		X
(s) Dr Marc Berna	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
Dr Bruno Pereira	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)	X	
(s) Dr Marc Schmit	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)		X
M. Sergio Da Conceicao	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	X	
(s) M. Oliver Koch	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	X	
M. Thomas Dominique	Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux	X	
Mme Myriam Recken	Secrétaire de la CPH – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
(s) Mme Éveline Santos	Secrétaire de la CPH – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X

(s) suppléant

Présent / Excusé

Conformément à l'art. 4 du règlement grand-ducal du 2 février 1994, le nombre minimum de 7 membres de la CPH présents est atteint pour pouvoir délibérer valablement.

Invités : M. Zangerlé (M3S); Dr Mzabi, M. Seegmüller, Mme Langer, Mme Lange (Direction de la Santé); M. Trierweiler (CHEM); Mme Jest (INCCI); M. Eschenbrenner (CHL); M. Bairin, M. Ramos (CHdN).

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 27 mars 2026

3. **Projet d'avis (08h35)**
 - 3.1 HRS - Zithaklinik – Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de modernisation MSG1-Zytostatika - LSt3
 - 3.2 CHL – NBC – Budgetüberschreitung
 - 3.3 CHNP – Ettelbruck - Demande d'autorisation pour l'exploitation d'un hôpital de jour de psychiatrie juvénile
 - 3.4 CHdN – Ettelbruck - Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de mise en conformité GLT, ZSV, IT-Netze und Med-Gaze - LSt3
 - 3.5 CHEM – Esch – Demande d'autorisation et de subventionnement relative à la mise en conformité de la salle OP 6 – LSt3
4. CHEM – Esch - Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de mise en conformité et de modernisation du Centre National d'Oxygénothérapie – LSt 3
5. INCCI - Demande d'autorisation pour le remplacement de 3 machines de circulation extracorporelle
6. CHL – Belair – Demande d'autorisation et de subventionnement relative aux travaux d'infrastructure dans le cadre du remplacement de la Gamma Caméra MIE – LSt3
7. CHL – Belair – Demande d'autorisation pour deux robots Da Vinci 5 (un remplacement et un robot supplémentaire)
8. CHL – Belair – Demande d'autorisation d'acquisition et de subventionnement du bâtiment « High 5 »
Présentation de la demande par le CHL
9. CHdN – tous sites – Demande d'autorisation pour le remplacement de 4 arceaux de radiologie au bloc opératoire
10. Divers

Le président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres au sein de la CPH. Madame Vanessa Di Bartolomeo, directeur faisant fonction de l'IGSS, remplace M. Tom Dominique et Dr Nadia Thoma, directeur-adjoint du Contrôle médical de la Sécurité sociale, remplace Dr Raoul Hartert.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 27 mars 2026

Le compte rendu de la réunion du 27 mars 2026 est approuvé avec une modification de la liste des présences.

3. Projets d'avis

3.1. HRS – Zithaklinik – Demanded'autorisation et de subventionnement relative au projet de modernisation MSG1-Zytostatika LSt3

Les HRS ont fournies les informations additionnelles demandées par la CNS lors de la CPH du 27 mars 2026. En date du 9 avril 2026 la CNS a informé par courriel les membres de la CPH qu'elle marque son accord avec le projet d'avis sous rubrique. Comme retenu lors de la séance du 27 mars l'avis a ainsi été approuvé. Une autorisation ministérielle pour la réalisation du projet a été envoyée aux HRS.

3.2. CHL – NBC – Budgetüberschreitung

Le projet d'avis est approuvé sans modifications.

3.3. CHNP – Ettelbruck – Demande d'autorisation pour l'exploitation d'un hôpital de jour de psychiatrie juvénile

La CNS soulève que la dotation en ETP est à négocier avec la CNS. La CNS demande par ailleurs que les critères pour l'évaluation régulière de l'efficacité du programme dont question dans l'avis DiSa doivent être fixé avant le lancement de l'hôpital de jour. Ces remarques ont déjà été prises en compte dans le projet d'avis.

Le projet d'avis est approuvé sans modifications.

3.4. CHdN – Ettelbruck – Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de mise en conformité GLT, ZSV, IT-Netze und Med-Gaze – LSt3

Le projet d'avis est approuvé sans modifications.

3.5. CHEM – Esch - Demande d'autorisation et de subventionnement relative à la mise en conformité de la salle OP 6 – LSt3

Le projet d'avis est approuvé sans modifications.

4. CHEM – Esch - Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de mise en conformité et de modernisation du Centre National d'Oxygénothérapie – LSt 3

Un représentant de la FHL explique qu'il s'agit d'un dossier très technique. La réalisation de ce projet vise à assurer le fonctionnement futur du service national d'oxygénothérapie. Un représentant du CHEM présente la demande. Le caisson hyperbare a été mis en service au CHEM en avril 1999. Depuis cette date uniquement des travaux de peinture ont été réalisés. Le projet proposé prévoit notamment le

remplacement de la technicité vétuste à l'intérieur du caisson hyperbare, des adaptations architecturales, l'installation de sanitaires, le renouvellement des sols et des faux-plafonds, le remplacement des portes d'accès, des travaux de peinture et d'habillage des murs ainsi que le réaménagement et des adaptations aux installations HVAC et gaz médicaux. Le projet a été élaboré en collaboration avec les experts du M3S et de la DiSa. Une période de 12 semaines est prévue pour la réalisation des travaux.

La DiSa salue notamment la création d'une salle d'attente pour ce service ainsi que l'installation de WC pour les patients, le personnel et les personnes à mobilité réduite conformément aux normes en vigueur. Elle a favorablement avisé la demande du CHEM avec la recommandation de prévoir une réserve pour imprévus de 10%

Le coût total du projet suivant le CHEM s'élève à 527.829 € TTC (100%), réserve pour imprévus incluse.

Un avis favorable sera rédigé pour la prochaine séance.

5. INCCI - Demande d'autorisation pour le remplacement de 3 machines de circulation extracorporelle (CEC)

Un représentant de l'INCCI présente la demande. L'INCCI demande le remplacement des trois machines de circulation extracorporelle datant de 2015 et déclarées « end of support » à partir du 1^{er} juillet 2026. Ces équipements figurent à l'annexe 3 de la loi hospitalière avec un nombre non-limitatif. Les CEC sont primordiaux pour les interventions chirurgicales à cœur ouvert. L'INCCI est le seul établissement au Luxembourg à réaliser ce type d'interventions. Le remplacement des 3 machines permettra de garantir l'activité de chirurgie cardiaque au Luxembourg. L'INCCI a lancé un appel d'offre, sachant qu'uniquement deux fournisseurs proposent ce type d'équipement.

Un représentant de l'AMMD demande des précisions sur les statistiques des CEC en standby fournies par l'INCCI avant et après 2025.

Un représentant de la FHL demande pourquoi cet équipement ne figure pas dans l'annexe 3 avec un nombre limitatif comme son utilisation est réservée au service national. Le président remarque qu'une adaptation de l'annexe dans ce sens pourrait être discutée dans le cadre d'une modification de la loi hospitalière. L'expert de l'INCCI rajoute que l'INCCI avait déjà demandé en 2022 une adaptation de l'annexe 3 de la loi hospitalière.

La DiSa a favorablement avisé la demande d'autorisation pour le remplacement de 3 machines de circulation extracorporelle de l'INCCI.

Un représentant du Ministère des Finances demande pourquoi aucun subventionnement de ces équipements n'a été demandé. Le Commissaire du Gouvernement explique que le remplacement de ces équipements n'est pas éligible pour un financement par le Ministère comme il s'agit du remplacement d'un équipement qui figure bien à l'annexe 3 de la loi hospitalière mais dont le nombre n'est pas limitatif. Un représentant du M3S rajoute qu'une autorisation pour l'exploitation de l'équipement doit toutefois être demandée. Un représentant de la CNS rajoute que la CNS pour les équipements subventionnables

80% du montant sont payés par le M3S et 20% par la CNS. Dans ce cas précis les équipements ne sont pas subventionnables et devront être financés par les crédits d'investissements courants de l'INCCI.

Le président conclut que le besoin pour ce remplacement semble évident et qu'un avis favorable sera préparé pour la prochaine séance.

6. CHL – Belair - Demande d'autorisation et de subventionnement relative aux travaux d'infrastructure dans le cadre du remplacement de la Gamma Caméra MIE – LSt3

Un représentant du CHL présente la demande. Il s'agit d'une demande pour le subventionnement relative aux travaux d'infrastructure dans le cadre du remplacement de la Gamma Caméra, dont l'acquisition a été avisée favorablement par la CPH en février 2026.

Le projet sera réalisé à l'étage -1 de l'annexe 1 du CHL, en face des locaux du PET-CT. Afin de faire rentrer la nouvelle Gamma Caméra dans la salle, les cabines devront être démolies et seront par la suite relocalisées à un endroit différent dans la salle. Les autres travaux à réaliser sont notamment une adaptation de la HVAC conformément à la DIN applicable, le remplacement des cassettes de froid, l'adaptation de l'alimentation électrique et des gaz médicaux ainsi que l'installation d'un appel infirmier et d'un lavabo. Des travaux de plombage sont prévues pour assurer le respect des normes de la radioprotection. Le coût total du projet suivant le CHL s'élève à 760.118 € TTC (100%, indice 1173,24), réserve pour imprévus de 59.061 incluse.

La DiSa a favorablement avisé la demande du CHL.

Un avis favorable sera rédigé pour la prochaine séance.

7. CHL – Belair - Demande d'autorisation pour deux robots Da Vinci 5 (un remplacement et un robot supplémentaire)

Un représentant de la FHL explique que la demande du CHL concerne le remplacement d'un robot ainsi que l'acquisition d'un deuxième robot pour l'extension de la chirurgie robotique à la chirurgie pédiatrique et à la chirurgie cardiaque.

Un représentant du CHL présente la demande. Depuis 2018 le CHL dispose d'un robot modèle Da Vinci Xi. L'activité chirurgicale avec robot est en croissance dans toutes les disciplines chirurgicales (chirurgie générale, vasculaire et thoracique, gynécologique et urologique) et le CHL souhaite étendre cette activité à d'autres disciplines. Par ailleurs le CHL souhaite harmoniser son parc robotique et offrir une prise en charge égale à tous les patients. L'acquisition d'un deuxième robot permettra de réaliser 800 à 1000 opérations avec assistance robotique par an (contre 364 opérations en 2025).

Le modèle choisi par le CHL est un robot Da Vinci 5. Par rapport au Da Vinci Xi il présente des avantages, notamment au niveau de la puissance de calcul, de la qualité de vision et de l'ergonomie. Le robot Da Vinci 5 donne un retour haptique au chirurgien, un simulateur de formation est intégré dans chaque console et une intégration future de l'IA est possible.

Deux ETP ATM de chirurgie sont nécessaires pour le fonctionnement du deuxième robot. La formation continue du personnel médical et soignant est incluse dans le contrat. L'installation des équipements est prévue sur deux jours. Le CHL présente l'offre de leasing pour les deux robots, l'installation, la maintenance et l'application « My Intuitive » sur une durée de 7 ans. S'y ajoute l'installation d'une nouvelle table d'opération et des travaux au réseau électrique et informatique. L'offre inclut une remise exceptionnelle pour la première année de fonctionnement ainsi qu'une remise annuelle sur les consommables.

La DiSa a avisé favorablement la demande et répète sa recommandation déjà émise dans le cadre des autres demandes récemment présentées à la CPH. L'hôpital doit continuer à assurer les compétences en chirurgie conventionnelle afin de pouvoir assurer la continuité des soins en cas de panne ou d'indisponibilité des robots.

Un représentant de la CNS demande si le 2^e robot sera installé dans une nouvelle salle d'opération ou s'il s'agit de la conversion d'une salle existante. Par ailleurs il souhaite savoir si une optimisation des plages opératoires pourrait éviter l'acquisition d'un 2^e robot. Par rapport à la première question un représentant de la FHL précise qu'il s'agit de l'adaptation d'une salle opératoire existante qui sera dorénavant utilisable avec ou sans robot. Concernant la deuxième question il est soulevé que pour les interventions lourdes et longues le plafond des opérations est atteint, la demande notamment dans les disciplines de la chirurgie digestive et neurologique est croissante et le CHL aimerait étendre l'activité chirurgicale par robot aux disciplines de la chirurgie cardiaque et de la chirurgie pédiatrique. Le CHL a fourni avec sa demande une liste des actes par spécialité. Il est précisé que les deux robots sont transférables au NBC.

Un représentant de l'AMMD demande si une convention réglant la mise à disposition de plages d'utilisation pour l'INCCI a été élaborée. Selon un représentant de la FHL il n'existe pas encore de telle convention mais une approche pragmatique est envisagée dans un premier temps.

Un avis favorable sera rédigé pour la prochaine séance.

8. CHL – Belair - Demande d'autorisation d'acquisition et de subventionnement du bâtiment « High 5 »

Présentation de la demande par le CHL

Un représentant du CHL présente la demande pour l'acquisition du bâtiment administratif High 5 localisé sur la route d'Arlon à côté du NBC. Le bâtiment a une capacité pour 385 postes de travail sur les étages 2, 3 et 4. Les étages 0 et 1 sont loués à l'Ecole de la 2^{ème} chance jusqu'en 2030. Selon une estimation du CHL les besoins futurs pour des surfaces administratives sont estimés à 398 (2030) respectivement 428 (2035) postes de travail. Les capacités supplémentaires requises seront couvertes par le télétravail ainsi que l'utilisation des surfaces LTPS. Selon le Masterplan CHL de nouvelles surfaces administratives ne seront disponibles qu'à partir de 2037. Les calculs ont montré que le seuil de rentabilité (break even) entre une location et l'acquisition des surfaces sera atteint après 11 ans.

Le montant de 6,5 millions € prévus pour les surfaces administratives seront sortis du budget du NBC et transférés dans une convention de financement High 5. L'acquisition du bâtiment représente une solution

long terme qui permet d'assurer les besoins du CHL pour les prochaines années, sachant que le bail de location actuel se termine fin 2026.

Le coût total de l'acquisition est de € 45.900.000 (prix négocié de vente € 43,5 millions et aménagement nécessaire de l'étage 2 €2,4 millions). Après déduction des parties non-subventionnables et non-opposables (quote-part terrain, parkings, surfaces louées à d'autres contreparties), le subventionnement à charge du fonds hospitalier s'élève à € 13.752.048 TTC (80%). Le CHL a besoin d'une autorisation rapide afin de pouvoir signer l'offre. Un dossier détaillé a été soumis au M3S.

Un représentant de la CNS demande si le CHL a pris en compte différents facteurs comme la digitalisation et le télétravail dans son calcul des besoins en surface. Le représentant du CHL explique que le calcul du CHL se base sur une simulation qui prend en compte plusieurs facteurs, notamment l'évolution démographique, l'activité du CHL, la digitalisation, etc. Ce modèle sera mis à disposition des membres de la CPH sur le SharePoint.

Le président remercie le CHL pour sa présentation. Un rapport d'analyse sur la demande sera présenté par le consultant externe du M3S lors de la prochaine séance.

9. CHdN – tous sites - Demande d'autorisation pour le remplacement de 4 arceaux de radiologie au bloc opératoire

En raison d'un problème de connexion du représentant du CHdN, la demande est présentée par un expert de la DiSa qui a avisé la demande. Le CHdN demande le remplacement de 4 arceaux de radiologie sur les sites d'Ettelbruck et de Wiltz. Trois arceaux achetés en 2013 et ont été déclarés « end of service » fin 2025, un quatrième acquis en 2008 a été déclaré « end of service » fin 2022. Le support des équipements par le constructeur a été arrêté, les pièces détachées ainsi que les mises à jour des logiciels ne sont plus disponibles. Une nouvelle génération d'équipements permettra de réaliser des images d'une meilleure qualité à moindre dose d'irradiation pour les patients. Trois équipements seront remplacés par des équipements identiques, un équipement est remplacé par un modèle permettant de réaliser des images 3D qui est compatible avec le système de navigation en chirurgie orthopédique et traumatologique. La Disa a avisé favorablement la demande d'autorisation pour le remplacement des équipements. Il est précisé que cet avis ne prend pas en compte d'éventuels travaux infrastructurels, pour lesquels une demande complémentaire serait à introduire auprès du M3S.

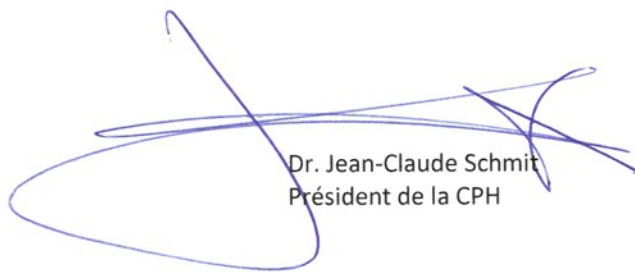
Le représentant du CHdN remercie l'expert de la DiSa pour la présentation de la demande. Il rajoute que des travaux infrastructurels ne sont pas prévus. Une autorisation pour l'utilisation des équipements a été demandée auprès de la Division de la Radioprotection.

Un représentant du M3S précise qu'il s'agit d'équipements inscrits à l'annexe 3 sans nombre limitatifs pour lesquels une autorisation doit être demandée mais dont le remplacement n'est pas subventionnable.

Un avis favorable sera rédigé pour la prochaine séance.

10. Divers

Aucun point n'a été soulevé sous divers.



Dr. Jean-Claude Schmit
Président de la CPH